



# CAP MISSION

CONTRAT N° FRBBBA13064 - CONVENTION BX9



## GARANTIES

## PLAFONDS & FRANCHISES

### SERVICES ET GARANTIES PRÉALABLES AUX VOYAGES OU DÉPLACEMENTS

#### Assistance informations et aide à l'Entreprise Souscriptrice

Informations concernant les visas	Informations et Services	Hors du Pays de Domicile de l'Assuré
Informations concernant les vaccinations		
Informations médicales par téléphone		

Annulation, report de rendez-vous	Organisation du Service	Hors du Pays de Domicile de l'Assuré
Transmission de documents en cas de vol, perte, destruction involontaire ou oubli		
Recherche de prestataires locaux		
Transmission de messages		
Assistance passeport ou pièces d'identité en cas de vol ou de destruction involontaire		

#### Site d'informations et services voyage

Guide médical des pays et guide pratique des voyages	Informations et Services	Monde entier
--	--------------------------	--------------

#### Site de conseils aux voyageurs

(Garantie non acquise si contrat Temporaire)	Informations et Services	Monde entier
--	--------------------------	--------------

#### Enregistrement de Missions professionnelles

(Garantie non acquise si contrat Temporaire)	Informations et Services	Monde entier
--	--------------------------	--------------

### GARANTIES ASSISTANCE RAPATRIEMENT ET FRAIS MÉDICAUX D'URGENCE

#### Assistance aux personnes

Transport médical d'urgence	Frais Réels	Monde entier
Envoi d'un médecin sur place		
Rapatriment vers le Domicile de l'Assuré		
Retour du Conjoint et des Enfants à charge accompagnant en cas de rapatriement de l'Assuré		
Rapatriment du corps en cas de décès accidentel		

Frais de cercueil	Jusqu'à concurrence de 3.000 €	
Accompagnement du défunt jusqu'à deux membres de la Famille	Billier aller-retour pour un proche et prise en charge des frais de séjour jusqu'à concurrence de 300 € sur une période maximum de 5 jours	Monde entier

Rapatriment en cas d'Acte de Terrorisme ou de Sabotage, d'Attentat ou d'Aggression	Frais réels	
--	-------------	--

## GARANTIES

## PLAFONDS & FRANCHISES

### GARANTIES ASSISTANCE RAPATRIEMENT ET FRAIS MÉDICAUX D'URGENCE

#### Assistance aux personnes

Frais de voyage d'un collaborateur de remplacement Retour anticipé de l'Assuré en cas de décès ou Hospitalisation d'un membre de la Famille		
Retour anticipé de l'Assuré en cas de dommages matériels graves à son domicile	Frais Réels	Monde entier
Retour anticipé du Dirigeant en cas Dommages Matériels Graves survenant dans les locaux de l'Entreprise Souscriptrice		
Présence de trois membres de la famille auprès de l'Assuré hospitalisé	Jusqu'à concurrence de 300€ par jour et par personne plafonné à un maximum de 5.000 €	Monde entier
Envoi de médicaments indispensables et introuvables	Frais Réels	
Retour anticipé en cas de naissance prématurée d'un Enfant à charge	Frais Réels	Monde entier
Prise en charge des frais de prolongation de séjour de l'Assuré	Jusqu'à concurrence de 300€ par jour, plafonné à un maximum de 2.000 €	
Retour de l'Assuré sur son lieu de Mission	Frais Réels	Monde entier
Envoi d'un médecin en cas de Maladie ou d'Accident d'un Enfant à charge resté au Domicile de l'Assuré	Frais Réels	France Métropolitaine
Garde des Enfants à charge de moins de 16 ans	Jusqu'à concurrence de 500€ pour l'ensemble de la prestation	France Métropolitaine
Récupération du véhicule de l'Assuré	Frais Réels	

#### Frais Médicaux hors du Pays de Domicile de l'Assuré

Remboursement des frais réels - sans Franchise Prise en charge en cas d'Hospitalisation Maxi 500 jours consécutifs de traitement par sinistre	Sans limitation de Somme	Hors du Pays de Domicile de l'Assuré
---	--------------------------	--------------------------------------

#### Frais Médicaux en France Métropolitaine

Remboursement des frais consécutifs à une Hospitalisation à l'étranger au cours d'une Mission Professionnelle à l'Etranger - sans Franchise, et des frais de Prothèse Fonctionnelle consécutifs à un Accident au cours d'une Mission Professionnelle	Jusqu'à concurrence de 30.000€ pendant 30 jours à compter du retour de l'Assuré en France et 15 000€ pour les frais de Prothèse Fonctionnelle	UNIQUEMENT France Métropolitaine
--	---	-------------------------------------

<b>Préjudice esthétique</b>	<b>3.000 €</b>	Monde entier
Indemnité Journalière en cas d'Hospitalisation Franchise <b>7 jours</b> payable pendant <b>365 jours</b>	<b>50 €</b>	Monde entier

### FRAIS DE RECHERCHE ET SECOURS

<b>Frais de recherche et de secours</b>	Jusqu'à concurrence de 5.000€ par Assuré et de 30.000€ par Événement	Monde entier
<b>Indemnité en cas de Décès du Sauveteur</b>	20.000 €	

**GARANTIES EN CAS DE CRISE**

<b>Immobilisation forcée consécutive à une épidémie ou à une catastrophe naturelle</b>	300€ par jour, plafonné à 1.500€	Monde entier
<b>Enlèvement / Séquestration</b>		
Remboursement du salaire de l'Assuré enlevé	A compter du 91ème jour : prise en charge du salaire de l'Assuré jusqu'à concurrence de 250.000€ par année civile	
Gestion de Crise spécifique en cas d'Enlèvement ou de Séquestration de l'Assuré	Jusqu'à concurrence de 150.000€ par Evénement	Hors du Pays de Domicile de l'Assuré
GARANTIE NON ACQUISE SI CONTRAT TEMPORAIRE		
<b>Assistance Crise et Sécurité</b>		
Accès du/des Décideur(s) à la permanence téléphonique sécurité	Informations et Services	
Assistance et coordination d'une évacuation en cas de troubles politiques	Organisation du Service Jusqu'à concurrence de 50 000€ par Evénement	Hors du Pays de Domicile de l'Assuré
Evacuation politique et catastrophes naturelles	Remboursement du moyen de transport	
GARANTIE NON ACQUISE SI CONTRAT TEMPORAIRE		

**GARANTIES EN CAS DE MALADIE OU ACCIDENT ENTRAÎNANT UN DÉCÈS OU UNE INVALIDITÉ**

<b>Décès accidentel</b>	<b>Voir Conditions Particulières</b>	
Forfait Famille	Majoration de 10% du capital décès garanti	
Capital Décès Accidentel du Conjoint accompagnant	50.000 €	Monde entier
Capital Décès Accidentel d'un Enfant à Charge accompagnant	10.000 €	
<b>Décès complémentaire en cas d'Accident Aérien</b>	30.000 €	
<b>Invalidité Permanente Totale ou Partielle consécutive à un Accident (Barème Européen - sans Franchise)</b> Voir Conditions Particulières		
Forfait Famille	Majoration de 10% du capital invalidité garanti	
Invalidité Absolue et Définitive	Majoration de 50% du capital invalidité garanti	Monde entier
Capital Invalidité Permanente consécutive à un Accident du Conjoint accompagnant et d'un Enfant à Charge accompagnant	50.000 €	
<b>Garantie complémentaire de l'Accident Vasculaire Cérébral, la Rupture d'Anévrisme Cérébral et l'Accident Cardiaque ou Infarctus du Myocarde</b>	50% du Capital Décès – plafonné à 300.000€	Monde entier
GARANTIE NON ACQUISE SI CONTRAT TEMPORAIRE		
<b>Coma de plus de dix jours consécutif à un Accident</b>	100€ par jour à compter du 11ème jour pour une durée maximale de 365 jours	Monde entier
<b>Maximum garanti en cas de Décès et d'Invalidité consécutifs à un Accident en cas d'Evénement collectif</b>	30.000.000€ suite à un événement Aérien ou Maritime 50.000.000€ suite à un événement terrestre	Monde entier

## GARANTIES

## PLAFONDS & FRANCHISES

### GARANTIES EN CAS DE MALADIE OU ACCIDENT ENTRAÎNANT UN DÉCÈS OU UNE INVALIDITÉ

<b>Soutien de la Famille en cas de Décès Accidentel de l'Assuré au cours de sa Mission Professionnelle</b> Accompagnement psychologique Informations dans les démarches administratives	Mise à disposition d'un expert en accompagnement psychologique Informations et Services	France Metropolitaine
<b>Aménagement du domicile et du véhicule en cas d'Invalidité Permanente supérieure à 33%</b>	Jusqu'à concurrence de 15% du capital - Invalidité garanti plafonné à 20.000€	France Metropolitaine
<b>Service d'informations sur les prestations utiles à la gestion du handicap et aide à la réadaptation à la vie quotidienne</b>	Informations et Services	France Metropolitaine
<b>Assistance psychologique</b>	Prise en charge des consultations jusqu'à concurrence de 2.000 €	Monde entier

### BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS

<b>Perte, détérioration, vol, ou destruction des Bagages personnels</b>	Jusqu'à concurrence de 5.000 €	
<b>Perte, détérioration, vol, ou destruction du matériel informatique professionnel : Sans Franchise</b>	Jusqu'à concurrence de 3.000 €	Monde entier
<b>Perte, vol ou destruction des échantillons</b>	Jusqu'à concurrence de 3.000 €	
<b>Perte ou vol de cartes bancaires et Papiers</b>		
Perte ou vol de cartes bancaires	Jusqu'à concurrence de 3.000 €	Monde entier
Perte ou vol de clés ou de Papiers	Jusqu'à concurrence de 500 €	
<b>Utilisation frauduleuse de carte SIM</b>	Frais réels	Monde entier
<b>Effets personnels et vol d'espèces en cas d'agression</b>		
Vol d'espèces	500 €	Monde entier
Effets personnels	1 000 €	

### GARANTIES INCIDENTS DE VOYAGE

Retard d'avion, annulation de vol ou non admission à bord - Franchise de 4 heures	Jusqu'à concurrence de 300 €	
Manquement de correspondance Franchise de 6 heures	Jusqu'à concurrence de 300 €	
Retard dans la livraison des Bagages Franchise de 24 heures	Jusqu'à concurrence de 600 €	Monde entier
Détournement du moyen de transport	Jusqu'à concurrence de 3.000 €	
Avance de fonds en cas de perte ou de vol des moyens de paiement	Jusqu'à concurrence de 15.000€	
<b>Assistance Juridique (paiement d'honoraires)</b>	Jusqu'à concurrence de 20.000€	Hors du Pays de Domicile de l'Assuré
<b>Avance sur Caution Pénale</b>	Jusqu'à concurrence de 60.000€	Hors du Pays de Domicile de l'Assuré
<b>Indemnité en cas de surréservation sur avion de ligne</b>	Forfait : 50 €	Monde entier
<b>Annulation ou modification d'une Mission Professionnelle</b>	Jusqu'à concurrence de 5.000 €	Monde entier

## GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE

### Responsabilité civile «Vie Privée»

Tous Dommages Corporels, Matériels et Immatériels Consécutifs plafonnés à :	Jusqu'à 7.500.000 €	Hors du Pays de Domicile de l'Assuré
Pour les Réclamations tous Dommages confondus formulées aux USA et au Canada, avec les sous- limitations suivantes :	Jusqu'à 1.500.000 €	
• Pour les Intoxications Alimentaires	Jusqu'à 1.500.000 €	USA / CANADA
• Pour les Dommages Matériels et Immatériels consécutifs confondus - Franchise de <b>150 €</b> par Sinistre	Jusqu'à 1.500.000 €	



#### Aon France

agissant sous le nom commercial **Chapka Assurances.**

#### Siège social

31-35 rue de la Fédération  
75717 Paris Cedex 15  
t +33(0)1 47 83 10 10  
aon.fr

N° ORIAS 07 001 560

SAS au capital de 46 027 140 euros

414 572 248 RCS Paris

N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248

Garantie financière et assurance de responsabilité civile  
professionnelle conformes aux articles  
L.512-7 et L.512-6 du Code des assurances